

Lutte contre la fraude

L'identité de référence doit être fiable et bien sécurisée grâce à la qualité du document d'identité et ses certificats, ainsi que grâce à la sécurité et à la qualité des processus de fabrication et de délivrance. De même, la fraude à l'identité doit être combattue. La fraude à l'identité est évitée grâce à la transparence quant au statut du document d'identité et de ses certificats ainsi que des documents dérivés. En cas de fraude à l'identité, il y a une obligation de déclaration et un processus d'accompagnement pour le rétablissement de l'identité correcte.

Dans cette perspective, deux applications informatiques ont été développées, dès 2008, à savoir CHECKDOC et DOCSTOP.

L'application CHECKDOC permet de vérifier la validité de la carte d'identité.

Quant à l'application DOCSTOP, le citoyen victime d'un vol ou d'une perte de sa carte d'identité peut ainsi en faire immédiatement la déclaration via DOCSTOP. Le document est ensuite bloqué ; évitant ainsi toute utilisation frauduleuse possible. Dans un scénario idéal, le document volé ne peut pas être utilisé et il n'a aucune valeur au sein du circuit de recel et de trafic de documents volés ; ce qui réduit la demande criminelle de documents volés.

Les deux applications précitées continuent à être promues par le S.P.F.Intérieur via une communication adéquate dans le public.

La Belgique est ainsi représentée au sein de l'Union européenne dans le développement de systèmes en matière de vérification de documents d'identité. Des efforts sont fournis afin d'accroître la visibilité européenne et ainsi simplifier le contrôle d'identité de Belges dans les pays de l'Union européenne.